



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

*L'atome pour la paix et le développement*

**Conseil des gouverneurs  
Conférence générale**

**GOV/2022/31-GC(66)/8**

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

**Réservé à l'usage officiel**

# SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

*Rapport du Directeur général*



# Conseil des gouverneurs Conférence générale

**GOV/2022/31-GC(66)/8**

8 août 2022

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Réservé à l'usage officiel

Point 15 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale  
(GC(66)/1 et Add.1)

# Sécurité nucléaire

*Rapport du Directeur général*

## Résumé

Conformément à la résolution GC(65)/RES/9, un rapport présentant les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et mettant en lumière les résultats importants obtenus dans le cadre du Plan sur la sécurité nucléaire au cours de la période considérée est soumis au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale pour examen.

## Recommandation

Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport.



# Sécurité nucléaire

## *Rapport du Directeur général*

### A. Généralités

1. Le présent rapport a été établi pour la 66<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale comme suite à la résolution GC(65)/RES/9, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de lui présenter un rapport sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et sur les autres faits pertinents survenus dans l'intervalle.<sup>1</sup> Il couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.
2. Au cours de la période considérée, l'Agence a continué de mener des activités au titre du *Plan sur la sécurité nucléaire 2018-2021*, que le Conseil des gouverneurs a approuvé en septembre 2017 et dont la Conférence générale a pris note à sa 61<sup>e</sup> session ordinaire en septembre 2017, ainsi qu'au titre du *Plan sur la sécurité nucléaire 2022-2025*, que le Conseil des gouverneurs a approuvé en septembre 2021 et dont la Conférence générale a pris note à sa 65<sup>e</sup> session ordinaire en septembre 2021<sup>2</sup>. Toutes ces activités continuent d'être menées de manière hiérarchisée, compte dûment tenu de la protection des informations confidentielles<sup>3</sup>.
3. Conformément à son rôle central dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire dans le monde et la coordination des activités internationales dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Agence a continué d'aider les États qui le demandent à établir et à maintenir des régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables, tout en évitant les doublons et les chevauchements<sup>4</sup>.
4. Le présent rapport complète le *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2022*. En juin 2022, un rapport du Directeur général contenant le projet de *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2022* a été soumis au Conseil des gouverneurs. Le *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2022* sous sa forme définitive, établi à la lumière des débats tenus par le Conseil des gouverneurs, est présenté en tant que document d'information à la 66<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence. Il décrit les tendances mondiales et les activités menées par l'Agence en 2021, en mettant en lumière les résultats importants obtenus, et présente les priorités et les activités connexes définies par l'Agence et ses États Membres pour 2022 et au-delà en vue du renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde. Ces priorités sont énoncées dans le *Plan sur la sécurité nucléaire 2018-2021*, le *Plan sur la sécurité nucléaire 2022-2025* et le programme et budget de l'Agence, avec indication des effets, des produits, des échéances et des indicateurs de performance. En outre, le *Rapport d'ensemble sur la*

---

<sup>1</sup> Les activités sont présentées suivant l'ordre des paragraphes de la résolution.

<sup>2</sup> En réponse aux paragraphes 3 et 49 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>3</sup> En réponse aux paragraphes 53 et 55 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>4</sup> En réponse aux paragraphes 1 et 28 de la résolution GC(65)/RES/9.

*sécurité nucléaire 2022* comporte des informations sur les utilisateurs extérieurs de l'ITDB et sur les activités passées et prévues des réseaux d'enseignement, de formation et de collaboration<sup>5</sup>.

## **B. Intervention face aux enjeux et aux risques actuels et évolutifs en matière de sécurité nucléaire**

5. En octobre 2021, l'Agence a organisé une réunion technique virtuelle sur l'intelligence artificielle au service de la technologie et des applications nucléaires pour permettre un examen transversal des applications, méthodes, outils et infrastructures facilitatrices de l'intelligence artificielle susceptibles de faire progresser la science, la technologie et les applications nucléaires et pour promouvoir la coopération à cet égard. Les participants à cette réunion ont également examiné différents aspects de la sécurité nucléaire<sup>6</sup>.



*Fig. 1. Les participants à un PRC testent des scénarios à l'aide d'un simulateur, rassemblent les ensembles de données générés et étudient les techniques de détection des anomalies cybernétiques.  
(Photo : M. Hewes/AIEA)*

6. En octobre 2021 également, l'Agence a tenu en ligne la première réunion de coordination de la recherche du projet de recherche coordonnée (PRC) sur les mesures de prévention et de protection contre

---

<sup>5</sup> En réponse au paragraphe 54 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>6</sup> En réponse au paragraphe 4 de la résolution GC(65)/RES/9.

les menaces internes dans les installations nucléaires afin d'examiner l'avancement des travaux et les difficultés rencontrées et de diffuser les résultats obtenus dans le cadre du projet<sup>7</sup>.

7. L'Agence a tenu en ligne, en novembre 2021, la deuxième réunion de coordination de la recherche sur l'amélioration de la sécurité des matières radioactives tout au long du cycle de vie, les installations associées et les activités connexes afin de passer en revue les travaux de recherche et les activités proposées au titre du PRC concerné<sup>8</sup>.

8. En mai 2022, l'Agence a organisé à Thessalonique (Grèce) la première réunion de coordination de la recherche sur l'amélioration de la maintenance, de la réparation et de l'étalonnage des détecteurs des rayonnements pour que les chercheurs principaux du PRC concerné entament un échange d'informations en vue de maintenir et de pérenniser efficacement le système de détection en matière de sécurité nucléaire utilisé pour détecter les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire<sup>9</sup>.

9. En mai-juin 2022, l'Agence a tenu à Bangkok la troisième réunion de coordination de la recherche sur le perfectionnement des équipements de détection des rayonnements en vue de la détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire. Les participants ont examiné les résultats des activités menées au titre du PRC concerné et réfléchi aux effets et aux recommandations à intégrer dans le document technique de l'AIEA qui sera établi sur les effets de ce PRC<sup>10</sup>.

10. L'Agence a lancé un PRC intitulé « Facilitation du commerce sûr et sécurisé à l'aide de la technologie de détection nucléaire – détection de matières nucléaires et radioactives et d'autres articles de contrebande » au cours de la période considérée, avec 12 États Membres participants<sup>11</sup>.

11. L'Agence a organisé plusieurs webinaires : un sur l'utilisation d'InterSpec dans les analyses au germanium de haute pureté, y compris en cas de blindage, en août 2021 ; un sur la caractérisation de la contamination et des matières radioactives naturelles à l'aide de dispositifs portables d'identification de radionucléides à haute résolution en novembre 2021 ; un sur l'utilisation de drones aux fins de la détection et de la surveillance radiologiques en janvier 2022 ; et un sur les répercussions en matière de sécurité nucléaire des articles contrefaits, frauduleux et suspects en mars 2022<sup>12</sup>.

## **C. Renforcement des instruments juridiques, des cadres nationaux législatifs et réglementaires et de la coopération internationale**

12. L'Agence a organisé quatre webinaires pour promouvoir l'universalisation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et de son amendement en août 2021<sup>13</sup>.

---

<sup>7</sup> En réponse aux paragraphes 4, 41 et 46 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>8</sup> En réponse aux paragraphes 4, 33 et 46 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>9</sup> En réponse aux paragraphes 4 et 46 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>10</sup> En réponse aux paragraphes 4 et 46 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>11</sup> En réponse aux paragraphes 4 et 46 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>12</sup> En réponse au paragraphe 4 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>13</sup> En réponse au paragraphe 10 de la résolution GC(65)/RES/9.

13. En novembre 2021, conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Agence a organisé à Vienne un colloque destiné à promouvoir l'universalisation de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire<sup>14</sup>.

14. L'Agence a tenu deux ateliers nationaux en ligne en septembre 2021 pour faire mieux connaître l'Amendement à la CPPMN aux parties prenantes et aux décideurs en République démocratique populaire lao et à Sri Lanka<sup>15</sup>.

15. En décembre 2021, en coopération avec le Gouvernement marocain, l'Agence a organisé un atelier régional en ligne à l'attention de la région Afrique pour promouvoir l'adhésion à la CPPMN et à son amendement<sup>16</sup>.



*Fig. 2. Le Directeur général, Rafael Mariano Grossi, ouvre la première Conférence des Parties à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, tenue à Vienne du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022. (Photo : D. Calma/AIEA)*

16. L'Agence a tenu un séminaire international hybride sur la CPPMN et son amendement en février 2022, à Vienne, afin de promouvoir l'adhésion universelle à l'A/CPPMN et d'encourager sa mise en œuvre par les Parties<sup>17</sup>.

17. L'Agence a organisé la Conférence des Parties à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022, à Vienne. Pour faciliter les préparatifs de cette conférence, elle a tenu des consultations à participation non limitée avec les Parties à l'Amendement et les Parties à la CPPMN en octobre et en décembre 2021 ainsi qu'en janvier, en février

---

<sup>14</sup> En réponse au paragraphe 10 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>15</sup> En réponse au paragraphe 10 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>16</sup> En réponse au paragraphe 10 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>17</sup> En réponse au paragraphe 10 de la résolution GC(65)/RES/9.

et en mars 2022, afin notamment d'arrêter le projet de règlement intérieur et le projet d'ordre du jour de la Conférence et d'appuyer l'élaboration d'un projet de document final. L'Agence a également tenu des réunions régionales en octobre, en novembre et en décembre 2021 pour aider les Parties à préparer la Conférence. Plusieurs manifestations parallèles ont été organisées en marge de la Conférence. En coopération avec le Canada, l'Agence a organisé une manifestation parallèle consacrée aux difficultés, aux réussites et à la voie à suivre en vue de l'adhésion universelle à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (A/CPPMN)<sup>18</sup>.

18. En collaboration avec l'Union européenne, l'Agence a organisé une manifestation en marge de la Conférence internationale sur le droit nucléaire, tenue en avril 2022 sur le thème « Le débat mondial », afin de présenter la coopération qu'elle entretient avec l'Union européenne en vue de l'universalisation de l'A/CPPMN<sup>19</sup>.

19. L'Agence a créé sur le Portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC) un fonds documentaire en ligne concernant la CPPMN, son amendement et les conférences d'examen pertinentes, et elle a continué de le mettre à jour tout au long de la période. Ce fonds documentaire est accessible à toutes les Parties à la CPPMN et à toutes les Parties à l'Amendement<sup>20</sup>.

20. La réunion technique annuelle des représentants des États Parties à la CPPMN et à son amendement s'est tenue virtuellement en décembre 2021. Les participants ont examiné, notamment, les lois et règlements donnant effet à la CPPMN et à son amendement, le rôle des points de contact désignés et les expériences nationales concernant l'application de la CPPMN et de son amendement<sup>21</sup>.

21. En octobre 2021, afin de diffuser des informations sur les activités qu'elle mène concernant la sécurité des matières radioactives et de favoriser l'examen de questions techniques relatives aux difficultés d'ordre réglementaire et aux enseignements tirés, l'Agence a organisé virtuellement la neuvième réunion du Groupe de travail sur la sécurité des matières radioactives<sup>22</sup>.

22. L'Agence a organisé à Vienne trois ateliers régionaux sur la mise en place d'une infrastructure de réglementation pour la sûreté et la sécurité radiologiques des matières radioactives : deux en avril 2022 pour les pays anglophones et francophones de la région Afrique et les pays anglophones des Caraïbes et un en juin 2022 pour les pays hispanophones de la région Amérique latine et Caraïbes. De plus, elle a mené une mission consultative sur l'infrastructure réglementaire de sûreté radiologique et de sécurité nucléaire en République démocratique du Congo en mars-avril 2022 et aux Seychelles en mai-juin 2022<sup>23</sup>.

23. En mai 2022, l'Agence a organisé à Vienne un atelier régional sur les orientations stratégiques relatives à l'établissement de systèmes de gestion intégrés pour les organismes de réglementation afin d'examiner et d'évaluer, avec les dirigeants des organismes de réglementation, les orientations stratégiques nécessaires pour favoriser et faciliter l'élaboration, l'établissement et la maintenance, dans ces organismes, de systèmes de gestion intégrés conformes aux normes de sûreté et aux orientations sur la sécurité nucléaire de l'AIEA<sup>24</sup>.

---

<sup>18</sup> En réponse aux paragraphes 10 et 11 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>19</sup> En réponse au paragraphe 10 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>20</sup> En réponse au paragraphe 12 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>21</sup> En réponse au paragraphe 14 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>22</sup> En réponse aux paragraphes 14 et 15 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>23</sup> En réponse aux paragraphes 14 et 15 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>24</sup> En réponse aux paragraphes 14 et 15 de la résolution GC(65)/RES/9.

24. L'Agence a organisé un cours international virtuel sur la mise en place d'un régime de sécurité nucléaire pour les programmes électronucléaires en juin-juillet 2021 afin d'apprendre aux participants à mettre en place l'infrastructure de sécurité nucléaire nécessaire à l'exécution d'un programme électronucléaire national<sup>25</sup>.

25. En août-septembre 2021, l'Agence a organisé en ligne le cours international sur la mise en place d'un régime réglementaire concernant la sécurité nucléaire pour les nouveaux programmes électronucléaires. L'objectif était que les participants se familiarisent avec les notions et outils de base servant à l'élaboration et à l'application d'une réglementation nationale de sécurité nucléaire conforme aux orientations de l'Agence sur la sécurité nucléaire et aux autres instruments juridiques internationaux pertinents concernant les matières nucléaires, les installations nucléaires et les activités associées<sup>26</sup>.

26. L'Agence a organisé le cours international sur l'élaboration d'une réglementation et de mesures administratives associées en matière de sécurité nucléaire en mai 2022, à Vienne, pour faire mieux connaître aux participants ses orientations sur l'élaboration et la tenue à jour d'un cadre réglementaire de sécurité nucléaire et des mesures administratives associées nécessaires à la sécurité nucléaire<sup>27</sup>.



*Fig. 3. Des sources radioactives sont utilisées partout dans le monde en médecine, dans l'industrie et pour la recherche. Lorsqu'elles ne sont plus utilisées, le risque qu'elles soient laissées sans protection ou abandonnées augmente. La source sur la photo a été utilisée lors d'un exercice de formation à Wiener Neustadt (Autriche). (Photo : D. Calma/AIEA)*

27. Afin de faciliter les débats et l'échange de pratiques concernant le développement et la gestion des compétences de réglementation relatives à l'exécution des fonctions de réglementation de la sécurité

---

<sup>25</sup> En réponse au paragraphe 14 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>26</sup> En réponse au paragraphe 14 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>27</sup> En réponse aux paragraphes 14 et 15 de la résolution GC(65)/RES/9.

nucléaire, l'Agence a tenu une réunion technique virtuelle sur la gestion des compétences de réglementation relatives à la sécurité des matières et des installations nucléaires en octobre 2021<sup>28</sup>.

28. L'Agence a organisé trois cours nationaux en ligne sur le contrôle réglementaire des pratiques de radiothérapie à des fins de sûreté et de sécurité : un pour l'Équateur en août 2021, un pour El Salvador en novembre 2021 et un pour le Costa Rica en mai 2022<sup>29</sup>.

29. En mars et en juin 2022, respectivement, l'Agence a organisé un cours régional sur l'octroi d'autorisations et les inspections relatives à la sûreté radiologique et à la sécurité nucléaire dans la pratique médicale à Montevideo et un cours régional sur l'octroi d'autorisations et les inspections relatives à la sûreté radiologique et à la sécurité nucléaire dans les pratiques industrielles au Chili<sup>30</sup>.

30. L'Agence a mené huit missions d'experts virtuelles, sur demande, pour appuyer la révision et la mise à jour des projets de réglementation nationale pour la sécurité des matières radioactives en cours d'utilisation ou d'entreposage : en Zambie en juin 2021, au Cameroun en août 2021, au Soudan en septembre 2021, au Cambodge en octobre 2021, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie en novembre 2021, au Koweït en décembre 2021 et au Niger en juin 2022<sup>31</sup>.

31. L'Agence a organisé un exercice sur table sur la sécurité du transport à Skopje en octobre 2021 pour améliorer la coordination et la coopération entre les États Membres participants en ce qui concerne l'application des dispositions relatives à la sécurité des matières radioactives en cours de transport qui ne sont pas des matières nucléaires<sup>32</sup>.

32. En août 2021, l'Agence a organisé pour la Bolivie un atelier national virtuel sur l'élaboration de règlements sur la sécurité du transport afin de sensibiliser les participants à la nécessité d'un plan de sécurité du transport et de leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer, concevoir, maintenir et évaluer un tel plan<sup>33</sup>.

33. L'Agence a tenu en ligne quatre réunions du groupe de travail du réseau d'agents de première ligne, pour l'Afrique en septembre 2021, pour l'Amérique latine en octobre 2021, pour l'Europe et l'Asie centrale en octobre 2021 et pour l'Asie en novembre 2021. L'objectif était de permettre aux participants de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés des opérations de détection en matière de sécurité nucléaire et de promouvoir la formation de réseaux et la coopération régionale dans ce domaine<sup>34</sup>.

34. L'Agence a tenu deux réunions virtuelles d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire, en octobre 2021 et en avril 2022, auxquelles ont assisté des représentants d'Euratom/de l'Union européenne, de l'Office européen de police, de l'Organisation internationale de police criminelle, de la Nuclear Threat Initiative, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540, du Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU, du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération. L'objectif était de faciliter un échange d'informations systématique et actif sur des événements et des activités planifiés, de recenser les domaines de coopération pour garantir une

---

<sup>28</sup> En réponse aux paragraphes 14 et 15 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>29</sup> En réponse au paragraphe 14 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>30</sup> En réponse aux paragraphes 14 et 15 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>31</sup> En réponse au paragraphe 14 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>32</sup> En réponse au paragraphe 14 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>33</sup> En réponse au paragraphe 14 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>34</sup> En réponse au paragraphe 15 de la résolution GC(65)/RES/9.

utilisation efficace des ressources et éviter les doublons et les chevauchements et de renforcer encore la coopération<sup>35</sup>.

## **D. Élaboration d'orientations de l'Agence sur la sécurité nucléaire et amélioration de la communication**

35. L'Agence a continué d'intensifier sa communication externe sur la sécurité nucléaire, menant notamment des activités de communication et de sensibilisation liées à la sécurité nucléaire sur ses plateformes médiatiques, y compris les médias sociaux. À titre indicatif, elle a publié sur son site web 31 articles, sept communiqués de presse et une vidéo sur des sujets liés à la sécurité nucléaire. La sécurité nucléaire a également été mentionnée dans de nombreux produits de communication et de sensibilisation portant principalement sur d'autres sujets<sup>36</sup>.

36. Le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire (NSGC) a entamé son quatrième mandat triennal en juin 2021. Pendant la période considérée, l'Agence a organisé deux réunions ordinaires du NSGC, virtuellement en décembre 2021 et au format hybride en juin 2022, pour que les représentants de tous les États Membres puissent participer aux travaux du Comité. En outre, le NSGC a tenu une réunion extraordinaire en août 2021 et une réunion conjointe virtuelle avec le Comité des normes de préparation et de conduite des interventions d'urgence en novembre 2021<sup>37</sup>.

37. En janvier 2022, l'Agence a organisé à Vienne une réunion hybride d'experts juridiques et techniques sur la nécessité de réviser les Fondements de la sécurité nucléaire, afin de déterminer s'il y avait lieu de réviser à court terme la publication intitulée *Objectif et éléments essentiels du régime de sécurité nucléaire d'un État* (n° 20 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA). Suite à cette réunion, en juin 2022, l'Agence a distribué un questionnaire à l'ensemble des États Membres afin que ceux-ci décrivent en détail les changements qu'ils recommanderaient d'apporter à la publication susmentionnée dans le cas où une révision serait entreprise<sup>38</sup>.

38. En avril 2022, l'Agence avait traduit tous les guides d'application de la collection Sécurité nucléaire en arabe, en espagnol et en français<sup>39</sup>.

39. L'Agence a fait paraître un nouveau guide d'application et une nouvelle publication d'orientations techniques dans la collection Sécurité nucléaire, ainsi que deux révisions d'orientations techniques existantes : *Computer Security for Nuclear Security* (IAEA Nuclear Security Series No. 42-G), *Security Management of Radioactive Material in Use and Storage and of Associated Facilities* (IAEA Nuclear Security Series No. 43-T), *Computer Security Techniques for Nuclear Facilities* [IAEA Nuclear Security Series No. 17-T (Rev 1)] et *Model Academic Curriculum in Nuclear Security* [IAEA Nuclear Security Series No. 12-T (Rev. 1)]<sup>40</sup>.

40. À leurs réunions tenues en octobre 2021, le Groupe international pour la sûreté nucléaire et le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire ont approuvé pour publication leur projet de rapport

---

<sup>35</sup> En réponse au paragraphe 22 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>36</sup> En réponse au paragraphe 16 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>37</sup> En réponse au paragraphe 17 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>38</sup> En réponse au paragraphe 17 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>39</sup> En réponse au paragraphe 18 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>40</sup> En réponse au paragraphe 19 de la résolution GC(65)/RES/9.

conjoint intitulé *A System View of Nuclear Security and Nuclear Safety — Identifying Interfaces and Building Synergies*<sup>41</sup>.

41. L'Agence a publié le rapport intitulé *Managing the Interface between Safety and Security for Normal Commercial Shipments of Radioactive Material* (Technical Reports Series No. 1001) en septembre 2021<sup>42</sup>.



*Fig. 4. L'Agence fournit continuellement des formations et des orientations aux experts des pays concernant la protection des installations et ressources nucléaires et radioactives nationales face aux menaces contre la sécurité nucléaire. (Photo : D. Calma/AIEA)*

42. En octobre 2021, l'Agence a organisé une réunion technique virtuelle sur l'utilisation de méthodes d'analyse de la sûreté aux fins de la sécurité nucléaire pour permettre aux participants d'examiner les méthodes actuelles, en s'intéressant en particulier aux façons dont les connaissances tirées des analyses de la sûreté, à la fois probabilistes et déterministes, pourraient être utilisées pour faciliter l'examen des questions de sécurité nucléaire<sup>43</sup>.

## **E. Promotion d'une culture de sécurité nucléaire**

43. En décembre 2021, l'Agence a organisé au format hybride le troisième séminaire international sur l'échange des données d'expérience et des meilleures pratiques issues des missions du Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) pour faciliter l'échange et l'examen des enseignements tirés, des avantages obtenus et des difficultés rencontrées durant la préparation et la conduite des missions IPPAS et des activités de suivi<sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup> En réponse au paragraphe 19 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>42</sup> En réponse au paragraphe 19 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>43</sup> En réponse au paragraphe 19 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>44</sup> En réponse aux paragraphes 23 et 33 de la résolution GC(65)/RES/9.

44. L'Agence a organisé un atelier international virtuel sur les lignes directrices relatives au Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ) en septembre 2021 pour préparer les experts à réaliser des missions InSServ conformément aux lignes directrices énoncées dans la publication intitulée *International Nuclear Security Advisory Service (INSServ) Guidelines* (IAEA Services Series No. 39)<sup>45</sup>.

45. L'Agence a organisé des ateliers nationaux sur la culture de sécurité nucléaire dans la pratique à Yaoundé en juillet 2021, à Cernavoda (Roumanie) en octobre 2021 et à Kinshasa en mai 2022 pour faire mieux comprendre aux participants le concept de culture de sécurité nucléaire et son application dans la pratique<sup>46</sup>.

46. En octobre 2021, l'Agence a tenu un atelier national sur l'auto-évaluation de la culture de sécurité nucléaire à Selangor (Malaisie) afin de faire mieux comprendre aux participants sa méthode d'auto-évaluation de la culture de sécurité nucléaire<sup>47</sup>.

## **F. Renforcement de la formation théorique et pratique**

47. L'Agence a organisé la session hybride de l'École des cadres dirigeants sur la sécurité nucléaire à Vienne, en mai 2022, pour aider à renforcer les capacités de direction des cadres moyens et supérieurs travaillant dans le domaine de la sécurité nucléaire<sup>48</sup>.

48. Pendant la période considérée, l'Agence a poursuivi ses programmes de formation et de formation de formateurs basés sur la collection Sécurité nucléaire. Au total, 6 999 personnes ont participé à des formations et à des manifestations connexes (1 728 participants à 51 formations et 5 271 participants à 42 webinaires). De plus, 1 728 nouveaux utilisateurs ont suivi 3 548 modules de formation en ligne<sup>49</sup>.

49. L'Agence continue de consacrer des ressources supplémentaires à l'élaboration, à la traduction, à la révision et à la tenue à jour de cours en ligne afin de faciliter l'accès à la formation. Depuis la conception du projet d'apprentissage à distance, 26 569 modules de formation en ligne sur la sécurité nucléaire ont été terminés par 11 636 utilisateurs de 177 États, ce qui représente plus de 67 029 heures d'apprentissage. Dix-huit modules sont disponibles en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe et un nouveau module d'introduction à la criminalistique nucléaire a été mis au point, ce qui porte à 19 le nombre total de modules disponibles<sup>50</sup>.

50. L'Agence continue de recenser régulièrement les domaines dans lesquels il est nécessaire d'actualiser les cours existants ou d'en élaborer de nouveaux, sur la base des informations provenant des plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP) et du Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire. Pendant la période considérée, à la suite d'un recensement des supports de formation, 66 titres du catalogue de formations sur la sécurité nucléaire ont été revus, des

---

<sup>45</sup> En réponse au paragraphe 23 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>46</sup> En réponse aux paragraphes 23 et 24 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>47</sup> En réponse aux paragraphes 23, 24 et 51 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>48</sup> En réponse au paragraphe 25 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>49</sup> En réponse au paragraphe 25 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>50</sup> En réponse au paragraphe 25 de la résolution GC(65)/RES/9.

supports de formation ont été mis au point pour quatre nouveaux cours et ateliers et ceux de 48 cours et ateliers ont été révisés et actualisés<sup>51</sup>.

51. L'Agence a organisé la réunion annuelle du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN) de manière virtuelle en août 2021 afin d'examiner et de réviser le plan d'action de l'INSEN et de se pencher sur la coopération et la collaboration avec le Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (Réseau NSSC)<sup>52</sup>.

52. Quatre établissements supplémentaires ont rejoint l'INSEN pendant la période considérée : l'Université de Sienne (Italie), le Centre de recherche nucléaire de Tajoura (Libye), l'Université du Roi Abdul Aziz (Arabie saoudite) et le Forum international sur la sécurité nucléaire (États-Unis)<sup>53</sup>.



Fig. 5. Photo de groupe des participants à l'École internationale conjointe sur la sécurité nucléaire CIPT-AIEA, tenue en ligne en avril 2022. (Photo : M. Maffione, CIPT)

53. L'Agence a organisé des sessions virtuelles de l'École internationale sur la sécurité nucléaire en coopération avec l'Arabie saoudite en octobre 2021 (en arabe), avec l'Indonésie en novembre 2021 et avec l'Italie en avril 2022. Elle a aussi organisé deux sessions hybrides à Vienne pour les bénéficiaires du Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie (MSCFP) en novembre et en décembre 2021. De plus, elle a tenu un atelier sur la CPPMN et son amendement à l'intention des boursières du MSCFP en décembre 2021<sup>54</sup>.

54. En juillet 2021, l'Agence a signé un accord de désignation d'un centre collaborateur avec l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, qui porte sur les interventions en matière de sécurité nucléaire<sup>55</sup>.

<sup>51</sup> En réponse au paragraphe 25 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>52</sup> En réponse aux paragraphes 15 et 26 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>53</sup> En réponse au paragraphe 26 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>54</sup> En réponse aux paragraphes 26 et 50 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>55</sup> En réponse au paragraphe 26 de la résolution GC(65)/RES/9.

55. En juillet 2021, l'Agence a organisé une cérémonie pour inaugurer la construction à ses laboratoires de Seibersdorf, à Vienne, d'un centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire. Ce centre spécialisé permettra de fournir un appui optimal aux États grâce à une infrastructure et à du matériel techniques appropriés. Une fois établi, il complétera les capacités de formation des établissements dans les États, comblant les lacunes généralement observées en la matière, et aidera les États Membres qui le demandent à renforcer leurs capacités grâce à des technologies avancées et à un savoir-faire de haut niveau. L'Agence a poursuivi le dialogue et les consultations avec les États Membres concernant le centre, tenant notamment trois réunions de consultation virtuelles à ce sujet : une en juillet 2021 sur les exigences opérationnelles et le cahier des charges pour le matériel de protection physique du centre, une en juillet 2021 également sur les prescriptions en matière d'intégration de l'infrastructure pour les formations et les démonstrations sur la sécurité informatique menées au centre, et une en août 2021 sur la coordination des formations et des démonstrations sur la détection et l'intervention menées au centre. De plus, l'Agence a tenu deux réunions d'information technique informelles sur le centre, en décembre 2021 et en mai 2022, afin de tenir les États Membres informés de l'avancement de l'établissement de l'installation, en mettant l'accent sur sa viabilité à long terme<sup>56</sup>.



*Fig. 6. Cérémonie d'inauguration des travaux de construction du nouveau centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire à Seibersdorf, en juillet 2021.  
(Photo : D. Calma/AIEA)*

---

<sup>56</sup> En réponse au paragraphe 27 de la résolution GC(65)/RES/9.

## **G. Aide à l'établissement et la mise en œuvre de plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP)**

56. L'Agence a effectué 13 missions INSSP en personne : en Albanie et au Sénégal en juillet 2021, au Niger en août 2021, à Moldova et aux Seychelles en septembre 2021, en Côte d'Ivoire en octobre 2021, en Géorgie en décembre 2021, en Guinée en février 2022, en Arménie en mars 2022, au Bénin et en Hongrie en avril 2022, au Soudan en mai 2022 et aux Philippines en juin 2022<sup>57</sup>.

57. En décembre 2021, l'Agence a tenu en ligne la deuxième réunion technique des points de contact pour les Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire afin d'examiner l'application des INSSP pour la planification de son assistance aux États Membres en matière de sécurité nucléaire, de mettre en commun les données d'expérience et les enseignements tirés de l'élaboration et de l'exécution de ces plans et de donner aux participants une vision commune du processus d'élaboration des INSSP<sup>58</sup>.

58. L'Agence a animé une réunion de coordination des donateurs en décembre 2021 et 17 réunions de donateurs bilatérales afin de continuer de renforcer la coordination interne des activités et des projets convenus (y compris ceux prévus dans les INSSP), d'accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion du Fonds pour la sécurité nucléaire et d'améliorer la gestion des programmes grâce à des procédures simplifiées d'acceptation et de suivi des contributions et d'établissement de rapports sur les contributions ainsi que sur l'état des activités financées et les besoins émergents<sup>59</sup>.

## **H. Facilitation d'un dialogue permanent sur la sécurité des sources radioactives et les nouvelles technologies**

59. En juin 2022, l'Agence a organisé à Vienne la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, sur le thème « Travaux accomplis et projets futurs ». La Conférence a favorisé l'échange de données d'expérience entre les États Membres et les progrès attendus concernant la mise en place et le maintien d'un niveau de sûreté et de sécurité élevé des sources radioactives tout au long de leur cycle de vie<sup>60</sup>.

60. En décembre 2021, l'Agence a organisé en ligne la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité du transport des matières nucléaires ou radioactives, sensibilisant davantage les États Membres à l'importance de gérer efficacement l'interface entre sûreté et sécurité dans le domaine du transport. Les séances et les débats tenus pendant la Conférence ont permis à l'Agence de mieux comprendre les besoins potentiels des États Membres dans ce domaine, ce qui facilitera la planification des futurs programmes<sup>61</sup>.

61. L'Agence a mené six missions IPPAS : au Bélarus en juillet 2021, au Burkina Faso en septembre 2021, en République tchèque et en Türkiye en novembre 2021, au Sénégal en décembre 2021 et en Finlande en juin 2022<sup>62</sup>.

---

<sup>57</sup> En réponse au paragraphe 31 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>58</sup> En réponse aux paragraphes 31 et 48 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>59</sup> En réponse aux paragraphes 32 et 49 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>60</sup> En réponse au paragraphe 33 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>61</sup> En réponse au paragraphe 33 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>62</sup> En réponse au paragraphe 33 de la résolution GC(65)/RES/9.

62. L'Agence a organisé trois cours (un national, un régional et un international) sur la sécurité des matières radioactives en cours d'utilisation et d'entreposage : à Sarajevo, en février 2022, pour la Bosnie-Herzégovine ; à Cotonou (Bénin), en mai 2022, pour les pays africains francophones ; et à Vienne en avril 2022. L'objectif était d'aider les participants à mieux comprendre les principales orientations de l'Agence sur la sécurité des matières radioactives en cours d'utilisation et d'entreposage et des installations associées<sup>63</sup>.

63. L'Agence a effectué des missions d'évaluation de la protection physique sur le terrain dans quatre États Membres et a organisé trois ateliers en ligne pour appuyer le renforcement des mesures de protection physique dans les installations dans lesquelles des matières radioactives de haute activité sont utilisées ou entreposées, dans le cadre du projet visant à renforcer la protection physique dans les installations contenant des sources radioactives de haute activité en vue de renforcer la sécurité nucléaire dans le monde<sup>64</sup>.

64. La deuxième réunion de coordination du projet visant à renforcer la sécurité nucléaire grâce à une gestion durable des sources radioactives scellées retirées du service en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique s'est tenue en ligne en août 2021. L'objectif était d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités planifiées en les comparant aux indicateurs de performance établis pour les produits du projet<sup>65</sup>.

65. L'Agence a mené sur demande trois missions d'experts virtuelles, au Soudan et en Zambie en juillet 2021 et en Tunisie en novembre 2021, pour faciliter l'examen et la mise à jour de projets de politique et de stratégie nationales concernant les sources radioactives scellées retirées du service<sup>66</sup>.



*Fig. 7. Cours régional sur la sécurité des matières radioactives en cours d'utilisation et d'entreposage, Bénin, 23-27 mai 2022. (Photo : Y. El Abbari/AIEA)*

---

<sup>63</sup> En réponse au paragraphe 33 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>64</sup> En réponse au paragraphe 33 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>65</sup> En réponse aux paragraphes 33 et 35 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>66</sup> En réponse aux paragraphes 33 et 35 de la résolution GC(65)/RES/9.

66. En juin 2022, l'Agence a organisé à Vienne la réunion technique hybride sur la sûreté, la sécurité et l'intégration des garanties dans la conception des petits réacteurs modulaires pour permettre aux participants d'échanger des données d'expérience et des opinions sur les interfaces liées à la sûreté, à la sécurité et aux garanties et de donner des exemples spécifiques de leur réflexion concernant les réacteurs nucléaires avancés nouveaux et existants<sup>67</sup>.

67. En août 2021, l'Agence a tenu une réunion virtuelle à participation non limitée d'experts juridiques et techniques concernant l'application des orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service. L'objectif était de communiquer aux États Membres les résultats de quatre réunions régionales virtuelles sur la gestion des sources radioactives retirées du service, comme il est recommandé dans le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et dans les Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service, et d'examiner plus avant les difficultés rencontrées par les organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dans ce domaine<sup>68</sup>.

68. En octobre 2021, l'Agence a organisé une réunion d'information technique en ligne afin de fournir aux États Membres des renseignements sur le processus officiel d'échange d'informations concernant le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives<sup>69</sup>.

69. En mai 2022, l'Agence a tenu à Vienne une réunion technique visant à sensibiliser à la nécessité d'un engagement politique en faveur du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des orientations qui le complètent afin de diffuser des informations sur le Code de conduite, les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives et les Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service<sup>70</sup>.

## **I. Facilitation de l'échange d'informations via la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB)**

70. La neuvième réunion technique triennale des points de contact des États pour la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) a été organisée à Vienne en avril 2022 afin de faciliter l'échange d'informations entre l'Agence et ces points de contact<sup>71</sup>.

71. La troisième édition du cours international destiné aux nouveaux et futurs points de contact de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic s'est tenue virtuellement en septembre 2021<sup>72</sup>.

72. L'Agence a organisé deux ateliers (un régional et un national) sur l'échange d'informations et la coordination en matière de sécurité nucléaire, à Santiago en mai 2022 et à Panama, à l'intention de l'Amérique centrale et des Caraïbes, en juin 2022. Ces ateliers visaient à renforcer les capacités nationales, régionales et internationales de prévenir et de combattre le trafic illicite de matières nucléaires et d'autres matières radioactives en améliorant l'échange d'informations et la coopération<sup>73</sup>.

---

<sup>67</sup> En réponse aux paragraphes 19 et 34 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>68</sup> En réponse au paragraphe 35 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>69</sup> En réponse au paragraphe 35 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>70</sup> En réponse au paragraphe 35 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>71</sup> En réponse au paragraphe 39 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>72</sup> En réponse au paragraphe 39 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>73</sup> En réponse au paragraphe 39 de la résolution GC(65)/RES/9.

73. L'Agence a établi des synthèses analytiques trimestrielles sur l'ITDB ainsi qu'une fiche d'information annuelle résumant à l'intention du public les incidents consignés dans la base. À la demande d'États Membres, elle a également fourni des services d'information supplémentaires à l'appui d'une grande manifestation publique<sup>74</sup>.

## **J. Fourniture de conseils sur l'évaluation de la menace, y compris la menace interne, et la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires**

74. Un atelier international virtuel sur l'évaluation de la menace et la menace de référence a été organisé en septembre 2021 et un atelier régional virtuel sur l'évaluation de la menace et la menace de référence a été tenu en octobre 2021 à l'intention des pays africains francophones<sup>75</sup>.

75. En janvier 2022, l'Agence a organisé au Caire un cours national sur la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires pour la sécurité nucléaire dans les installations afin de faire mieux connaître les systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans les installations nucléaires pour répondre aux besoins et aux objectifs en matière de sécurité nucléaire et de familiariser les participants avec les instruments contraignants et non contraignants pertinents<sup>76</sup>.

76. En février 2022, l'Agence a organisé un cours international hybride sur la comptabilisation et le contrôle des matières nucléaires à l'intention des professionnels pour fournir à ces derniers une formation pratique sur les techniques de comptabilisation et de contrôle des matières nucléaires nationales afin d'assurer la comptabilisation et le contrôle de toutes les matières nucléaires présentes dans les installations<sup>77</sup>.

## **K. Renforcement de la sécurité de l'information et de la sécurité informatique**

77. L'Agence a organisé la réunion technique hybride sur les systèmes de contrôle-commande et la sécurité informatique pour les petits réacteurs modulaires et les microréacteurs en février 2022, à Vienne, afin de renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les États Membres et certains organismes dans les domaines du contrôle-commande et de la sécurité informatique concernant le déploiement à court terme de petits réacteurs modulaires et de microréacteurs<sup>78</sup>.

78. En mars 2022, l'Agence a organisé une formation de formateurs internationale sur les fondements de la sécurité informatique pour donner aux formateurs les outils et les méthodes qui leur permettront

---

<sup>74</sup> En réponse au paragraphe 39 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>75</sup> En réponse aux paragraphes 41 et 51 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>76</sup> En réponse aux paragraphes 35 et 41 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>77</sup> En réponse au paragraphe 41 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>78</sup> En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(65)/RES/9.

de former des professionnels dans le cadre du cours de l'Agence nouvellement révisé sur les fondements de la sécurité informatique pour la sécurité nucléaire<sup>79</sup>.



*Fig. 8. Visite d'AIT Cyber Range, de l'Institut autrichien de technologie, où sont organisés les cours de l'AIEA sur la sécurité informatique (Photo : J. Zinner/AIT)*

79. L'Agence a tenu la réunion technique sur la réglementation de la sécurité informatique en matière de sécurité nucléaire en mai 2022, à Berlin, pour permettre un échange international d'informations sur l'élaboration d'une réglementation de la sécurité informatique pour la sécurité nucléaire<sup>80</sup>.

80. En mai 2022, l'Agence a signé un accord avec l'Institut autrichien de technologie (AIT) en vertu duquel l'AIT est devenu le premier centre collaborateur de l'AIEA en matière de sécurité de l'information et de sécurité informatique pour la sécurité nucléaire. Dans le cadre de cet accord, l'AIT appuiera les cours et les exercices régionaux et internationaux relatifs à la sécurité informatique pour les installations et activités nucléaires, mettra au point des modules de démonstration technique pour sensibiliser aux cybermenaces et contribuera à l'élaboration de supports de formation pour le Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire<sup>81</sup>.

81. En janvier 2022, l'Agence a organisé la première réunion du Comité du programme de la Conférence internationale de 2023 sur la sécurité informatique dans le domaine nucléaire, qui se tiendra en juin 2023 sur le thème « La sécurité au service de la sûreté »<sup>82</sup>.

82. L'Agence a organisé quatre cours en ligne sur la sécurité de l'information et la sécurité informatique : un sur la conduite d'inspections de sécurité informatique, deux sur la réalisation d'évaluations de la sécurité informatique et un sur l'intervention en cas d'incident de sécurité informatique dans une installation nucléaire<sup>83</sup>.

---

<sup>79</sup> En réponse aux paragraphes 25 et 43 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>80</sup> En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>81</sup> En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>82</sup> En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>83</sup> En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(65)/RES/9.

83. En octobre 2021, l'Agence a mené une mission au Brésil à l'occasion du « Cyber Guardian Exercise 3.0 » afin d'appuyer la préparation et l'organisation de cet exercice national de sécurité informatique, d'évaluer l'efficacité des organismes nucléaires s'agissant de faire face à des menaces de sécurité informatique et de promouvoir l'échange d'informations nationales et internationales sur les cybermenaces<sup>84</sup>.

84. L'Agence a organisé cinq webinaires sur l'application de ses orientations concernant la sécurité de l'information et la sécurité informatique entre juillet et décembre 2021<sup>85</sup>.

## L. Aide au renforcement des capacités en matière de criminalistique nucléaire

85. En septembre 2021, l'Agence a lancé sur son système de gestion de l'apprentissage un module de formation en ligne à la criminalistique nucléaire, qui donne un aperçu et présente les principes de base de cette discipline<sup>86</sup>.



*Fig. 9. Les participants à une réunion consacrée à la criminalistique nucléaire ont assisté à une démonstration de la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives. (Photo : D. Calma/AIEA)*

<sup>84</sup> En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>85</sup> En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>86</sup> En réponse au paragraphe 44 de la résolution GC(65)/RES/9.

86. En octobre 2021, l'Agence a facilité une visite technique au Laboratoire d'analyse des microparticules de Moscou pour permettre à des scientifiques hongrois, moldaves et serbes spécialisés en criminalistique nucléaire d'observer les activités du Laboratoire<sup>87</sup>.

87. En novembre et en décembre 2021, l'Agence a organisé trois webinaires de présentation de la publication intitulée *La criminalistique nucléaire à l'appui des enquêtes* [n° 2-G (Rev. 1) de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA] en arabe, en espagnol et en français<sup>88</sup>.

88. La réunion technique hybride sur la criminalistique nucléaire a été organisée à Vienne, en avril 2022, sur le thème « Fondements nationaux pour un effet mondial ». L'objectif était de permettre aux participants d'examiner l'application de la criminalistique nucléaire dans la prévention d'incidents faisant intervenir des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises au contrôle réglementaire, dans l'intervention face à de tels incidents, dans la gestion des scènes de délits à caractère radiologique et dans les procédures judiciaires<sup>89</sup>.

## **M. Fourniture d'une assistance technique à l'occasion de grandes manifestations publiques**

89. L'Agence a contribué à l'application de mesures de sécurité nucléaire lors de huit grandes manifestations publiques dans huit États Membres : le Championnat d'Europe de football de l'UEFA de 2020 en Roumanie (tenu en 2021), la Coupe d'Afrique des Nations de 2021 au Cameroun, le 18<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en Tunisie, le Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique de 2021 au Niger, la réunion des Chefs de Gouvernement du Commonwealth de 2021 au Rwanda (tenue en juin 2022), la Coupe du Monde féminine U-20 de la FIFA de 2022 au Costa Rica, la Coupe du Monde de la FIFA de 2022 au Qatar et plusieurs grands événements publics prévus ou tenus en Chine, dont les Jeux olympiques d'hiver de 2022<sup>90</sup>.

---

<sup>87</sup> En réponse au paragraphe 44 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>88</sup> En réponse au paragraphe 44 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>89</sup> En réponse au paragraphe 44 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>90</sup> En réponse au paragraphe 45 de la résolution GC(65)/RES/9.



*Fig. 10. Atelier régional sur l'élaboration d'un cadre national de gestion de l'intervention en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés mettant en jeu des matières non soumises à un contrôle réglementaire, Rabat (Maroc), 28 mars - 1<sup>er</sup> avril 2022 [Photo : Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR)].*

90. L'Agence a organisé l'atelier international de sensibilisation des hauts fonctionnaires aux mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques en juin 2022, à Madrid, afin de faire mieux connaître les systèmes et mesures de sécurité nucléaire décrits dans le guide d'application intitulé *Systèmes et mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques* (n° 18 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) et de présenter les avantages de l'application de ces mesures dans le cadre du dispositif de sécurité général d'un État lors d'une grande manifestation publique<sup>91</sup>.

91. L'Agence a tenu plusieurs webinaires, en anglais et en espagnol, sur divers sujets liés à l'application de systèmes et de mesures de sécurité nucléaires lors de grandes manifestations publiques, en juillet et en septembre 2021<sup>92</sup>.

## **N. Renforcement de la planification interne à l'Agence et amélioration de la diversité du personnel**

92. Au cours de la période allant de décembre 2021 à mai 2022, l'Agence a examiné sa gestion du programme de sécurité nucléaire pour évaluer la gestion axée sur les résultats dans la planification,

<sup>91</sup> En réponse au paragraphe 45 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>92</sup> En réponse au paragraphe 45 de la résolution GC(65)/RES/9.

l'exécution, le suivi et l'évaluation du programme et du Plan sur la sécurité nucléaire pour les deux derniers cycles (2018-2019 et 2020-2021)<sup>93</sup>.

93. L'Agence a organisé trois webinaires dans le cadre de l'initiative « Les femmes et la sécurité nucléaire » : un sur les femmes et la sécurité de l'information et la sécurité informatique dans le monde du nucléaire en juillet 2021, un sur les femmes et les inspections en matière de sécurité nucléaire en novembre 2021 et un sur les femmes et l'application des lois relatives à la sécurité nucléaire en février 2022<sup>94</sup>.

94. En mars 2022, l'Agence a organisé en coopération avec l'Université Amity (Inde) le premier webinaire d'une série consacrée à l'éducation comme outil de lutte contre les inégalités hommes-femmes dans le domaine de la sécurité nucléaire dans le monde<sup>95</sup>.

## O. Conclusion

95. L'Agence continuera d'établir chaque année en consultation avec les États Membres un rapport sur la sécurité nucléaire et un rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire qui se compléteront mutuellement, en respectant la portée de chacun et en évitant les chevauchements, afin de répondre aux résolutions sur la sécurité nucléaire.

---

<sup>93</sup> En réponse au paragraphe 49 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>94</sup> En réponse au paragraphe 50 de la résolution GC(65)/RES/9.

<sup>95</sup> En réponse au paragraphe 50 de la résolution GC(65)/RES/9.



## Annexe

### Tableau de concordance

Tableau de concordance entre les paragraphes de la résolution GC(65)/RES/9 associés aux activités de l'Agence et les paragraphes du présent rapport

Par. rés.	Par. du rapport	Par. rés.	Par. du rapport
1	3	31	56, 57
3	2	32	58
4	5, 6, 7, 8, 9, 10, 11	33	7, 43, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65
10	12, 13, 14, 15, 16, 17, 18	34	66
11	17	35	64, 65, 67, 68, 69, 75
12	19	39	70, 71, 72, 73
14	20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32	41	6, 74, 75, 76
15	21, 22, 23, 26, 27, 29, 33, 51	43	77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84
16	35	44	85, 86, 87, 88
17	36, 37	45	89, 90, 91
18	38	46	6, 7, 8, 9, 10
19	39, 40, 41, 42, 66	48	57
22	34	49	2, 58, 92
23	43, 44, 45, 46	50	53, 93, 94
24	46	51	46, 74
25	47, 48, 49, 50, 78	53	2
26	51, 52, 53, 54	54	4
27	55	55	2
28	3		



# IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

*L'atome pour la paix et le développement*

[www.iaea.org](http://www.iaea.org)

Agence internationale de l'énergie atomique

B.P. 100, Centre international de Vienne

1400 Vienne (Autriche)

Téléphone : (+43-1) 2600-0

Fax : (+43-1) 2600-7

Courriel : [Official.Mail@iaea.org](mailto:Official.Mail@iaea.org)